



Procès-verbal de séance du Conseil municipal
Réunion du mardi 7 décembre 2021 – 20h00 heures
Salle du conseil – Vallon sur Gée

Présents : BERSON Jean Pierre, BOUTTELOUP Sylviane, DESLANDES Nadine, GARREAU Véronique, GILLETTE Mickaël, HUARD Nadège, LEFEVRE Laurence, NAVEAU Jean-Yves, PARIS Dany.

Absents excusés : DROUET Dominique, JUSSAUME Damien, MOSSIAT Stéphanie, SÉRAN Mélanie, VERON Laurent

Absent :

Procurations : Messieurs DROUET Dominique et VERON Laurent donne procuration au Maire.

Le 7 décembre 2021 à 20 heures, les membres du Conseil municipal de Vallon sur Gée se sont réunis, sous la présidence de M. Dany PARIS, Maire, avec convocation du 2 décembre 2021.

Monsieur le Maire vérifie que le quorum est atteint, valide les pouvoirs. Le conseil nomme Madame HUARD Nadège, secrétaire de séance.

1) Approbation du PV du conseil municipal du 27 septembre 2021

[Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes du Procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2021](#)

Votants : 11 - « pour » : 11 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0

2) Délibération pour le prix de vente d'un terrain au SDIS

Suite à l'établissement d'un acte notarié à 15€ il est demandé de délibérer sur cette somme en remplacement des 1€ de la délibération n°55 du 8 décembre 2020.

[Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification de la délibération n° 55 du 8 décembre 2020 en appliquant le prix de 15€](#)

Votants : 11 - « pour » : 11 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0

3) Délibération pour le financement de l'état concernant les projets 2022.

La date d'expiration pour les dossiers de subvention est arrêtée au 15 décembre 2021.

Projet 1 : Voirie – trottoirs – PMR - Sécurité

- Rue de la Juiverie - Route de Menuau - Rue des halles - Route de Crannes - Rue St Denis - Carrefour de la croix verte

Budget : 185 000 € HT

Projet 2 : Voirie – trottoirs – PMR - Sécurité

- Route de Pirmil - Budget : 175 000 € HT

Projet 3 : Bâtiments

- 23 grande rue avec un projet de deux logements sociaux - Budget : 207 000 € HT

Le Conseil municipal, après un débat et après délibération acceptée à l'unanimité les projets, financés par l'état, suivants :

Projet 1 : Voirie – trottoirs – PMR - Sécurité

- Rue de la Juiverie - Route de Menuau - Rue des halles - Route de Crannes - Rue St Denis - Carrefour de la croix verte – route de Pirmil

Budget : 360 000 € HT

Le projet 1 s'échelonne sur les années 2022 et 2023.

Projet 2 : Bâtiments

- 23 grande rue avec un projet de deux logements sociaux

Budget : 207 000 € HT

Les dossiers seront déposés avant le 15 décembre, date limite.

Votants : 11 - « pour » : 11 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0

4) Délibération pour le montant des loyers communaux pour l'exercice 2021

Il est demandé de délibérer sur le montant des loyers des terrains appartenant à la commune.

- EARL la Grange = 277,11€/an pour une surface de 2ha872 contrat jusqu'au 31 mars 2028.
- SARL Piquet = 56,31€/an pour une surface de 0,522 ha contrat jusqu'au 31 mars 2025.
- Sébastien VERGNE = 101,05€/an pour une surface de 1 ha contrat jusqu'au 31 mars 2025

Indice de fermage à 106,48%

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les loyers pour l'exercice 2021.

Votants : 11 - « pour » : 11 - « Contre » : 0 - « Abstention 0 » :

5) Délibération pour le pacte de gouvernance LBN

PACTE DE GOUVERNANCE DE LBN – DEMARCHE DE TRAVAIL INITIEE DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE

Le pacte de gouvernance est un outil récent, introduit par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Son objet et ses modalités d'approbation sont encadrés par l'article L. 5211-11-2 du CGCT.

Après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de la structure intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'intercommunalité.

En ce qui concerne LBN Communauté, les travaux du projet de territoire ont mis en lumière la nécessité de renforcer le lien entre l'outil intercommunal et chacune des communes membres.

A ce titre, parmi les sept politiques prioritaires mises en lumière par les élus du territoire, le projet de territoire intègre un volet central, autour des propositions suivantes :

1. Maintenir la dynamique de solidarité financière entre LBN et les communes :

° Maintenir le dispositif des fonds de concours pour l'ensemble des communes membres.

2. Accentuer la diffusion qualitative de l'information auprès de l'ensemble des conseillers municipaux :

- ° Promouvoir des outils de communicants innovants, faire de la communication plus

3. Instituer des circuits de décision souples et adaptés à la mise en œuvre du projet de territoire :

- ° Compléter les commissions de travail en fonction des orientations du projet de territoire (ex : Intégration du volet mobilité et du volet transition écologique) ;
- ° Permettre la création de groupes de travail ad hoc sur des sujets et thématiques précis à la demande du conseil communautaire ou de la conférence des maires ;
- ° Saisine de la conférence des maires pour toute question relative aux modalités d'exercice des compétences (mode de gestion, périmètre d'intervention, évolution de l'intérêt communautaire.).

4. Développer les relations aux usagers :

- ° Faire évoluer le « comité de suivi citoyen » en véritable « conseil citoyen de territoire ;
- ° Développer les démarches d'ateliers participatif sur des sujets précis (PLUI, déchets...).

5. Définir un schéma de mutualisation de services

- ° Permettre le développement de services communs en matière d'accompagnement juridique, technique (ex : informatique, commande publique, financier et RH) à l'égard des communes intéressées, dans un cadre financier et budgétaire validé au préalable.

6. Modifier le nom officiel de la Communauté de Communes

- ° Permettre aux 29 communes de s'approprier leur « communauté de Communes » au travers d'une évolution de son nom : faire évoluer le nom « Communauté de Communes Loué Brulon Noyen » vers « **LBN COMMUNAUTE** » au travers d'une modification des statuts.

Il est demandé de délibérer sur les 6 orientations qui constituent la trame du pacte de gouvernance LBN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le pacte de gouvernance de la communauté de commune.

Votants : 11
- « pour » : 11
- « Contre » : 0
- « Abstention » : 0

6) Modification des statuts LBN. Compétence facultatives – cuisine centrale

M. ou Mme le Maire informe que les élus lors de la séance du 27 octobre 2021 ont validé les orientations de la Cuisine centrale sur l'année 2022 et après, et notamment en décidant de la **reprise de la gestion du matériel par les gestionnaires des cantines (SIVOS-Communes) à compter du 1^{er} Janvier 2022.**

Aussi, il est proposé de modifier les compétences facultatives des statuts, dans le paragraphe (modifications en bleu) comme suit :

Extrait des statuts :

COMPETENCES FACULTATIVES

Cuisine Centrale : ~~(Communauté de communes Vègre et Champagne)~~

-entretien, gestion et mises aux normes de la cuisine centrale

~~-entretien des équipements (cuisine de réchauffage) dans les communes dotées de telles installations~~

- gestion du matériel des cuisines satellites par les gestionnaires des cantines (SIVOS-Communes) à compter du 1^{er} Janvier 2022

-gestion de la préparation et de la distribution des repas (recrutement des personnels, achats des denrées et matériels, prise en charge financière de tous les frais inhérents au bon fonctionnement de la cuisine centrale pour la préparation et le transport des repas)

-les charges liées au service des repas dans les communes restent de la compétence de chaque commune (établissement de conventions de mise à disposition)

~~-réhabilitation de locaux existants en vue de la création d'une nouvelle cuisine satellite dite de réchauffage dans les communes non dotées de telles installations et remise en état des équipements des cuisines satellites déjà existantes. La prise en charge par la communauté de communes sera justifiée par la nécessité de fournir des repas sur place à la population scolaire.~~

~~-Une convention de mise à disposition des locaux devant accueillir des cuisines satellites sera mise en place avec les communes concernées.~~

Il est demandé de délibérer sur les modifications de compétences facultatives – cuisine centrale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications de compétences facultatives – cuisine centrale.

Votants : 11

- « pour » : 11

- « Contre » : 0

- « Abstention » : 0

7) Modification des statuts LBN. Article 1^{er} : Dénomination

M. ou Mme le Maire informe que les élus communautaires lors de la séance du 29 septembre 2021 ont validé le changement du Nom officiel de la Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen vers « **LBN COMMUNAUTE** ».

Aussi, il est proposé de modifier **l'article 1^{er} des statuts** comme suit (modification en bleu) :

Extrait des statuts

Article 1^{er} - Dénomination :

En application de l'article L 5211-41-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé entre les communes d'Amné en Champagne, Auvers sous montfaucon, Avesse, Brains sur Gée, Brûlon, Chantenay Villedieu, Chassillé, Chemiré en charnie, Chevillé, Coulans sur Gée, Crannes en Champagne, Epineu le Chevreuil, Fontenay sur Vègre, Joué en Charnie, Longnes, Loué, Maigné, Mareil en Champagne, Noyen sur Sarthe, Pirmil, Poillé sur Vègre, Saint Christophe en Champagne, Saint Denis d'Orques, Saint Ouen en Champagne, Saint Pierre des Bois, Tassé, Tassillé, Vallon sur Gée, Viré en Champagne, une communauté de Communes qui prend la dénomination de :

~~Communauté de Communes Loué-Brûlon-Noyen~~
LBN Communauté

Il est demandé de délibérer sur les modifications des statuts LBN. Article 1^{er} : Dénomination
Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications des statuts LBN Article 1^{er} :
Dénomination.

Votants : 11
- « pour » : 11
- « Contre » : 0
- « Abstention » : 0

8) Divers

Modification de contrat de travail

Jérôme MENARD : Rupture de contrat le 15 novembre 2021

Thierry COURDOISY : Passage de 24h à 30h

Dates à retenir :

Animation fibre du 13 au 15 décembre 2021 sur la place du marché aux bœufs.

Vœux du Maire et du conseil le 14 janvier 2022 salle A.LABELLE

Repas des élus le 28 janvier 2022 aux halles associatives

Inauguration salle A.LABELLE le 5 février à 11h.

Conseil municipal le mardi 18 janvier 20h (présentation budget)

Conseil municipal le mardi 15 février 20h (vote budget)

QUESTIONS

RAS

Fin du conseil municipal à 22h